

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2026_066 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ESPACES EXTÉRIEURS DU SITE DE MOLINET - ENTREPRISE AU COEUR DE COULANGES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL 2026-041 en date du 02 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2221-1,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais est propriétaire d'un bâtiment situé, sur la parcelle cadastrée section AE N°8, à la Halte Nautique – Aire de Camping-cars, Fontaine Saint-Martin, 8 route de Moulins à MOLINET (03510),

Considérant que l'entreprise « Au coeur de Coulanges » a sollicité la Communauté de communes pour occuper une partie de cet emplacement, afin de proposer une activité de boulangerie et de snacking,

Considérant que la présence d'une offre de boulangerie, snacking sur la halte nautique et l'aire de camping-car intercommunale à MOLINET contribue à l'attractivité touristique du territoire intercommunal,

DÉCIDE

Article 1 : Une convention de mise à disposition temporaire des espaces extérieurs du site intercommunal de MOLINET est conclue avec l'entreprise « Au coeur de Coulanges », représentée par Madame et Monsieur BRUCKER, telle qu'elle est jointe en annexe.

Article 2 : De préciser que la présente convention donne lieu au versement d'un loyer de 200 € pour la période d'occupation.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

=====

Fait à Paray-le-Monial, le 16 juillet 2026,

Gérald GO
Président

Signé électroniquement par : Gérald GORDAT
Date de signature : 19/07/2026
Qualité : Président



lais

2026_066
page 1 sur 1